

## L'IMPOT LOCAL EST-IL EQUITABLE ?(suite)

Le déficit de l'Etat atteindrait le chiffre de 117,4 milliards d'euros en 2010 (contre 141 milliards prévus pour 2009), soit 8,5% du PIB et la dette publique devrait approcher 84% du PIB à la fin de l'année 2010.

Quoiqu'on dise nous allons entrer dans une période d'austérité l'Etat révisant à la baisse ses dépenses donc ses transferts vers les collectivités territoriales. SI L'ETAT REDUIT SES DEPENSES, LES DOTATIONS VERS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES SERONT DIMINUEES. **DONC HAUSSE FUTURE DE LA FISCALITE LOCALE.**

Le Conseil des prélèvements obligatoires a présenté le 6 mai un rapport sur la fiscalité locale. En raison des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, la part des dépenses locales dans l'ensemble des dépenses publiques a logiquement augmenté. Parallèlement, la loi imposant aux collectivités d'adopter des budgets en équilibre, ces mêmes collectivités ont été contraintes d'augmenter les impôts locaux.

Notamment les conseils généraux, qui, sous l'effet de la crise économique, sont tous confrontés à la hausse des dépenses sociales et à la baisse de leurs recettes (retrées hétérogènes des droits de mutation), tendance que devrait encore accentuer la réforme de la taxe professionnelle.

**Malgré cette augmentation, le Conseil constate que la fiscalité locale est d'une efficacité incertaine et il dénonce, en outre, l'insuffisante équité entre les contribuables (les impôts locaux ne tiennent pas assez compte du niveau de revenu et de la valeur réelle des biens fonciers)**

D'après la revue du Nouvel Observateur voici le classement de l'immobilier à Marseille :

VALEURS SURES	EN DIFFICULTES	EN DEVENIR
Bompard, Endoûme, Roucas-Blanc, Corniche, Bonneveine, Pointe Rouge	La Valentine, La Treille, Opéra /Palais de justice	La joliette, Rue de la République, St Charles, Belle de Mai, Cours Julien, Notre Dame, La Plaine
Prix de l'ancien : 2900/5900€ le m2	Prix de l'ancien : 2500/3000€ le m2	Prix de l'ancien : 1300/2400€ le m2
Prix de neuf : 4600/6000€ le M2	Prix de neuf : 3200/3800€ le M2	Prix de neuf : 2400/4000€ le M2
Loyer pour un logt de 80 m2 = 1300€ à 1500€	Loyer pour un logt de 80 m2 = 1000€ à 1200 €	Loyer pour un logt de 80 m2 = 600€ à 900 €

On constate aisément, aujourd'hui, que les valeurs locatives réelles, donc ce qui devrait être la base du calcul des impôts locaux, sont très différenciées entre arrondissement, mais la révision cadastrale, contenue dans la loi de 1970, n'a jamais été appliquée. **POURQUOI ?**

Conséquence de cette situation ? Elle signifie que ce sont les caractères des marchés immobiliers et fonciers des années 1961 (pour les propriétés non-bâties) et de 1970 (pour les propriétés bâties) qui déterminent encore aujourd'hui pour l'essentiel le montant des impôts dus par les contribuables locaux.

**BULLETIN D'ADHÉSION A REMPLIR** à envoyer : *Cité des associations, Acteurs et citoyens à*

*Marseille, 93 La canebière, 13001 Marseille*

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....Ville.....arrondissement...

1. ADHERENT : cotisation 10 € par an.....2. Membre de soutien :  20 € ou  30 € ou  40 € ou .....

Chèque libellé à l'ordre de « *acteurs et citoyens à Marseille* »

# Acteurs et Citoyens

à Marseille

La culture du respect



Dominique LIENHART

## Le Mot du Président

### L'IMPOT LOCAL EST-IL EQUITABLE ?

**Les impôts directs locaux se composent pour l'essentiel des quatre**

**taxes** : La Taxe d'habitation (TH), La Taxe Professionnelle (TP), La taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB), La Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les bases d'imposition reposent sur une notion commune aux quatre taxes : **la valeur locative cadastrale**.

**Les valeurs locatives ACTUELLES ont été déterminées lors d'une révision réalisée de 1970 à 1973 avec pour date de référence 1970 ! IL Y A 40 ANS !**

La LOI prévoit que les valeurs locatives cadastrales fassent l'objet d'une **révision générale** tous les six ans, **une actualisation** tous les trois ans et **une revalorisation** chaque année.

La première actualisation triennale prévue par la loi n'est intervenue qu'en 1980, (soit dix ans après) et depuis .....Plus rien.

La **revalorisation** est effectuée chaque année par l'application d'un **coefficient forfaitaire**, fixé annuellement par la **loi de finances** : « *les valeurs locatives sont majorées par application de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances en tenant compte des variations des loyers* »

**Ces mécanismes d'ajustement n'empêchent pas un décalage croissant des bases fixées en 1970 avec le marché réel.** En particulier, la valeur locative ne tient pas compte de l'évolution hétérogène des loyers en rapport avec la valeur de l'immobilier par arrondissement..

Le gouvernement avait annoncé son intention d'intégrer les résultats de la révision de 1990 dans les bases de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Or, **cette réforme a été abandonnée.**

A MARSEILLE, PLUS PRECISEMENT DANS LE 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT, CLASSE EN 1970 DE « QUARTIER BOURGEOIS », AUJOURD'HUI **EN ZUS, (comme les quartiers Nord)** , NOUS PAYONS DES IMPOTS LOCAUX, AUSSI IMPORTANTS, QUE DANS LES QUARTIERS « AISES », COMME LE 7<sup>ème</sup> QUI EST CLASSE « QUARTIER PECHEURS ». VOILA UNE VRAIE INJUSTICE .

## NOUVEAU DANS LE QUARTIER

Nous avons été agréablement surpris de voir s'installer le mardi et le samedi sur la place LEON BLUM, la « BOITE A SARDINE », un marchand de fruits et légumes, un vendeur de plats cuisinés. Enfin l'Espace est occupé ! Demain la mairie sera détruite pour laisser la place à un cinéma MK2. L'ancien cinéma UGC sera réinvesti pour laisser place aux étudiants, c'est enfin décidé. Notre pugnacité paye !

**NOTRE PROCHAINE RENCONTRE : « Conférence sur la fiscalité locale »**

**AURA LIEU LE 24 JUIN 2010 à 18 H 30** à la cité des associations 93 la Canebière .